



Ville de
Cosne-Cours-sur-Loire

Service des Affaires Juridiques

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Avis d'Appel Public à la Concurrence – A.A.P.C.

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
Tél. : 03 86 26 50 00
Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2. Objet du marché

PRESTATION D'UN INVENTAIRE PHYSIQUE ET DE RAPPROCHEMENT COMPTABLE DES BIENS

3. Forme du marché – Mode de passation

Procédure adaptée passée en application de l'article R.2123-1-1° du Code de la commande publique

Tranche ferme : Inventaire physique localisé du patrimoine mobilier

Tranche conditionnelle : Inventaire physique du patrimoine immobilier

4. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

5. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent marché est conclu à compter de la notification jusqu'à la réalisation de la prestation.

Le délai d'exécution, fixé à six (6) mois.

Le prestataire s'engage à assurer la maintenance curative et préventive du logiciel pendant une durée d'un an à compter de sa mise en service. Le contrat de maintenance est reconductible tacitement par période successive d'un (1) an sans pouvoir excéder une période globale de quatre (4) ans. Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas renouveler le contrat de maintenance par décision expresse auprès du titulaire formulée au moins un mois avant la date d'échéance de la période en cours.

6. Critères de sélection des offres

1) Valeur technique notée sur 60 points :

La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu du mémoire technique fourni par le candidat.

- Appréciation du mémoire technique (logiciel, hébergement...) et qualité des prestations – 30 points
- Délais de réalisation de la mission, d'intervention et conditions d'assistance – 15 points
- Moyens humains et techniques mis à disposition pour cette étape – 15 points

Le sous-critère noté sur 30 points recevra une note suivante le barème ci-dessous :

Appréciation	Notation sur 30 points
Non renseigné ou réponse sans rapport avec le sous-critère concerné	0
Insuffisante	10
Satisfaisante	20
Très satisfaisante	30

Le sous-critère noté sur 15 points recevra une note suivante le barème ci-dessous :

Appréciation	Notation sur 15 points
Non renseigné ou réponse sans rapport avec le sous-critère concerné	0
Insuffisante	5
Satisfaisante	10
Très satisfaisante	15

2) Prix de la prestation noté sur 40 points

Le prix sera évalué selon la formule suivante : $Note = 40 \times (P1)/(P2)$

P1 : Offre de prix la plus basse

P2 : Offre de prix du candidat

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des deux critères.

7. Langue et unité monétaire

Français Euro

8. Adresse de retrait du dossier

Sur la plate-forme dématérialisée Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle ARNia
<https://www.ternum-bfc.fr>
(Réf : Inventaire22)

9. Demande de renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les candidats devront déposer leur demande directement la plateforme dématérialisée ARNia www.ternum-bfc.fr. Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des candidats ayant retirés le dossier via la messagerie de cette plateforme.

10. Réception des offres

Les offres pourront être déposées sur la plateforme dématérialisée ARNia www.ternum-bfc.fr

Les candidats disposent d'une aide technique en ligne sur ce site.

11. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

12. Date limite de réception des offres

3 octobre 2022 à 12 heures, délai de rigueur

13. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue Assas
21000 DIJON
Tél. : 03.80.73.91.00

14. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffes du Tribunal de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
Tél. : 03.80.73.91.02

15. Date d'envoi de l'avis à la publication

06 SEP. 2022

**Le Maire,
Daniel GILLONNIER.**

